COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/01*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Service Général Principal**
Compte Administratif 2020

Le Conseil,

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Alain FIORI, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
ADOPTE le Compte Administratif 2020 qui se résume comme suit :

♦ **Section de Fonctionnement** :

Dépenses = 955 886.27 €
Recettes = 1 246 004.03 €

Excédent de clôture de 290 117.76 €

♦ **Section d'Investissement** :

Dépenses = 1 080 257.17 €
Recettes = 975 370.41 €

soit un déficit de 104 886.76 €
Report déficit N-1 306 656.39 €
Déficit de clôture de 411 543.15 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence ★

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/02*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Service «Eau et Assainissement»**
↳ Compte Administratif 2020

SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Alain FIORI, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
ADOPTE le Compte Administratif 2020 qui se résume comme suit :

♦ **Section d'Exploitation** :

↳ Dépenses	=	224 531.35 €
↳ Recettes	=	253 050.22 €
Excédent de		**28 518.87 €**
Report Excédent N-1		**110 192.33 €**
Excédent de clôture de		**138 711.20 €**

♦ **Section d'Investissement** :

↳ Dépenses	=	64 072.03 €
↳ Recettes	=	662 538.76 €
soit un excédent de		**598 466.73 €**
Report excédent N-1		**689 181.18 €**
Excédent de clôture de		**1 287 647.91 €**

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence ★

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal n° 2021/03

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine M. BORREIL Paul, M. Pierre BRUN, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : M. Luc GRECO

OBJET : **Service «Immeuble à Caractère Commercial et Industriel»**
↳ Compte Administratif 2020

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Monsieur Alain FIORI, désigné par l'Assemblée,
A l'unanimité,
ADOPTE le Compte Administratif 2020 qui se résume comme suit :

♦ **Section de Fonctionnement** :

↳ Dépenses = 412.75 €
↳ Recettes = 3 840.00 €

Excédent de 3 427.25 €
Report Excédent N-1 43 782.33 €
Excédent de clôture de 47 209.58 €

♦ **Section d'Investissement** :

↳ Dépenses = 26 617.85 €
↳ Recettes = 181.64 €

soit un déficit de 26 436.21 €
Report déficit N-1 181.64 €
Déficit de clôture de 26 617.85 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/04*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Comptes de gestion**

- **Service «Budget Principal»**
- **Service «Service Eau et Assainissement»**
- **Service «Immeuble à Caractère Commercial et Industriel»**

Le Conseil,

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2020 coïncident avec ceux des comptes de gestion du Trésorier,

A l'unanimité,

ADOPTE les comptes de gestion de l'exercice 2020 du trésorier comptable de la Commune Mane pour le :

- Service «Budget Principal»
- Service «Service Eau et Assainissement»
- Service «Immeuble à Caractère Commercial et Industriel»

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/05*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Affectation des résultats**

- **Service «Budget Principal»**
- **Service «Service Eau et Assainissement»**
- **Service «Immeuble à Caractère Commercial et Industriel»**

Le Conseil,

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Considérant le vote des comptes administratifs 2020 et leurs résultats

A l'unanimité

DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit

A. Budget Principal :

- **prélever** la somme de 199 849.25 € sur l'excédent de Fonctionnement et de l'affecter à la Section d'Investissement pour combler le déficit.
- Le solde de 90 268.51 € est maintenu en section de fonctionnement dans «Report à Nouveau ».

B. Budget «Eau et Assainissement» :

- **reporter** les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2021.

C.- Budget «Immeuble à caractère Industriel et Commercial :

- **prélever** la somme de 32 867.85 € sur l'excédent de Fonctionnement et de l'affecter à la Section d'Investissement pour combler le déficit.
- Le solde de 14 341.73 € est maintenu en section de fonctionnement dans «Report à Nouveau ».

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence ★

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/06*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Cession immeuble VAQUER**
Parcelle cadastrée Section E n° 452
Madame Martine GIRAUDET

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

Considérant la demande de Madame Martine GIRAUDET d'acquérir l'immeuble dénommé «Vaquer» sis sur la parcelle cadastrée Section E n° 452 située «Les Escaniers» pour la somme de 120 000 €,

A l'unanimité,

ACCEPTE de céder une partie de la parcelle cadastrée Section E n° 452 sur laquelle est édifié l'immeuble «Vaquer» pour la somme de 120 000 €,

DIT que cette parcelle doit faire l'objet, préalablement, d'une division parcellaire,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte translatif à intervenir entre Madame Martine GIRAUDET et la Commune de MANE.

DIT que l'acte sera dressé par Maître DURAND, Notaire à GARDANNE (BdR).

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/07*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Terrain BOUFFIER - Parcelle cadastrée Section E n° 432**
Mise à disposition

Considérant la demande de Mesdames Mélia NIEBUDKOWSKI et Myriam TOMMASI représentantes du «Projet Poulailler» qui sollicitent la mise à disposition d'une parcelle communale afin de créer un poulailler partagé,

Considérant que le terrain dénommé «Bouffier», propriété communale, cadastré Section E n° 432 sis «Les Escaniers» est libre de toute occupation,

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
14 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

A l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition, à titre gratuit, la parcelle communale cadastrée Section E n° 432 ainsi que la cave, toutes deux sises «Les Escaniers»

PRECISE que cette mise à disposition est consentie aux conditions suivantes :

- ✓ Informations des voisins médiats du terrain,
- ✓ Production par les futurs occupants d'un pré-projet,
- ✓ Pas de présence coq afin d'éviter toutes nuisances sonores,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la mise à disposition à intervenir avec les intéressées susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence ★

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/08*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

Objet : **Parcelles cadastrées Section D n°845 – D n°847 et ZA n°192**

Le Conseil,

Considérant les parcelles communales remises gracieusement à la disposition de Monsieur Gilbert GOLETTO dont les références sont les suivantes :

Section	N°	Contenance
D	845	5528 m²
D	847	4300 m² environ
ZA	192	8547 m²

Considérant la date d'entrée en jouissance du commodat au 1er Mai 2017 reconduit tacitement par période annuelle,

Considérant que, la dernière fois, le prêt à usage a été reconduit en Mai 2020,

Considérant la demande de Yolée GOLETTO qui demande, avec l'accord de l'intéressé, à se substituer à lui,

Après en avoir délibéré

A l'Unanimité.

ACCEPTE la substitution sollicitée,

DIT que le commodat s'effectue dans les mêmes conditions.

FIXE son échéance au 1er Mai 2022

AUTORISE Monsieur Le maire à signer l'avenant à intervenir avec l'intéressée.

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
14 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/09*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

Objet : **Motion pour le maintien et le développement d'un service public de la Poste de qualité et de proximité**

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Conseil,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

Considérant que l'évaluation de la charge de travail des agents mise en avant pour justifier des aménagements d'horaires des services de la Poste de la Commune de MANE ne tient pas compte de leur mission d'aide et de conseil, en particulier auprès des personnes les plus fragiles, notamment en période sanitaire, et qu'une entreprise qui a comme La Poste mission de service public ne peut se limiter à une vision comptable de son activité.

Considérant qu'à la Poste, le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ; que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale dans les zones rurales.

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité, ce qui se traduit par le non-respect de la distribution 6 jours sur 7, des horaires de levées avancés, des bureaux de poste aux horaires réduits voire même fermés.

Considérant que la direction de La Poste supprime des milliers d'emplois et envisage d'accélérer ces transformations et ces fermetures de bureaux, privilégiant tout type de partenariat comme la maison de service public, les relais de poste, l'agence postale communale et intercommunale. Ce qui constitue une régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics proposés et de l'accessibilité bancaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire.

Considérant que la Banque Postale a un rôle social à développer auprès des personnes aux faibles revenus connaissant des difficultés à réaliser leurs projets professionnels ou personnels, ce qui créerait une activité supplémentaire pour cette entreprise.

Considérant que La Poste est une Société Anonyme à capitaux publics et que les mairies et les usagers ont leur mot à dire sur l'avenir du service public postal.

Considérant l'apport financier consenti par l'Etat, en faveur de La Poste, pour que soient assurées des missions de service public.

Considérant que cette obligation ne peut accepter de limiter à trois minutes le temps maximum que doit consacrer le guichetier à un usager, comme l'exige la direction de l'organisme.

Après en avoir délibéré

A l'Unanimité.

DEMANDE saisine obligatoire du conseil municipal et accord formel de celui-ci avant toute réduction d'horaires d'activité, diminution des jours d'ouverture et suppression de bureau de Poste.

Objet : **Motion pour le maintien et le développement d'un service public de la Poste de qualité et de proximité** ***(Délib. n° 2021/09 – Suite)***

EXIGE un retour à un fonctionnement normal des établissements locaux, selon les principes qui prévalaient avant amputation progressive de l'amplitude d'activité pour justifier réduction des effectifs.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal n° 2021/19

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Rapport d'Impact Financier pour la réalisation de la future station d'épuration**

Conformément à l'article L 1611-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Rapporteur présente à l'Assemblée le rapport d'impact financier portant sur la réalisation de la future station d'épuration.

Ce rapport a été adressé aux élus le 17 mars 2021 pour une parfaite connaissance du document,

Le Conseil,

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'exposé du Rapporteur entendu,

Après en avoir débattu,

Considérant l'absence d'impact sur les finances de la Commune,

Considérant que l'aménagement dont il s'agit est une absolue nécessité qui relève de l'urgence,

A l'unanimité,

ADOPTE le rapport d'impact financier annexé à la présente

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ARRONDISSEMENT
DE FORCALQUIER

MAIRIE DE MANE

Études d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement du projet de station d'épuration

La réglementation fait obligation de réaliser une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour tout projet ou opération exceptionnelle d'investissement.

La commune de MANE a engagé la mise en œuvre du projet d'aménagement d'une nouvelle station d'épuration.

Il s'agit d'une absolue et urgente nécessité en raison de la vétusté de l'actuelle qui ne respecte pas les normes en matière d'épuration.

Le coût d'investissement est évalué à 1 238 000 € hors-taxes et hors frais de maîtrise d'œuvre auquel s'ajoute les frais d'acquisition du terrain et les travaux de préparation pour 350 000 €

S'ajoute le prix de la conduite de transport des eaux usées jusqu'au nouveau site, évalué à 845 790 € ; ainsi que les travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement du village pour 205 845 €

Soit un coût total de **2 639 635 €.**

A – Future station d'épuration :

Les financements :

La nouvelle station d'épuration a obtenu des aides financières :

- Etat – DETR 2018 105 000 €
- Agence de l'Eau 786 845 €
- Département 67 107 €

La municipalité sollicite pour le projet global 1 000 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Elle sollicite également des financements pour les travaux d'élimination des eaux parasites dans le réseau d'assainissement auprès du Conseil départemental pour 41 169 € et de l'agence de l'Eau pour 102 922,50 €.

L'autofinancement, 543 591,50 € proviendra d'un emprunt de 500 000 € et le solde 43 591,50 € sera financé par le budget.

L'annuité pour un emprunt de 500 000 € sur 35 ans sera de 17 300 €.

Choix du dispositif d'assainissement :

La collectivité avait la possibilité de recourir à un dispositif dit «boues activées», qui nécessite la réalisation d'un ouvrage monumental en béton armé.

Place de l'Eglise 04300 MANE
Tél. : 04.92.75.04.13 - Fax : 04.92.75.31.23 - courriel : mairie@mane-en-provence.com

Compte-tenu du caractère du village, et la nécessité de parvenir à un dispositif d'épuration de qualité sans pour autant porter atteinte au paysage, la municipalité s'est tournée sur un dispositif de type phyto- épuration ou encore appelé «roseraie».

Sur les conseils du service de la Direction Départementale du Territoire, la collectivité a acquis des parcelles de terrain situées au lieu-dit le Plan.

Toutefois, une année après l'acquisition des terrains dont il s'agit, les mêmes services ont fait savoir qu'il s'agissait d'un site déclaré «zone humide» qui ne permet pas de recevoir un tel équipement sauf à fournir des surfaces dix fois équivalente à titre de compensation.

Enfin un troisième terrain a répondu à l'ensemble des exigences ; c'est sur celui-ci que le projet est envisagé.

Les charges d'exploitation :

	Evolution par rapport à l'exercice 2017	Boue active	Filtres plantés de roseaux
Evacuation des boues	7.905€	12.000€	4.500€
Electricité	2.500€	16.000€	1.200€
Annuités	44 000€	44 000€	44 000€
Eau potable	100€	100€	100€
Téléphone	200€	200€	200€
Réactifs	/	2.500€	/
Evacuation sous-produits	500€	500€	500€
Entretien espaces verts	/	1.000€	1.000€
Renouvellement matériel	/	12.000€	1.200€
Analyses	3.000€	3.000€	1.500€
Plan d'épandage	/	1.000€	1.000€
Véhicule	1.000€	1.000€	1.000€
Entretien	2.000€	2.000€	1.000€
Frais de personnel	9.000€	14.000€	4.000€
TOTAL	**70 205€**	**109 300€**	**61 200€**

Analyse des charges :

Actuellement la situation de la station d'épuration exige de fréquentes vidanges qui augmentent les frais de fonctionnement.

À cela s'ajoute la consommation énergétique des pompes de relèvement ou encore les frais de personnel ; de station exigeant intervention quotidienne d'environ 2 heures.

Le dispositif retenu par la municipalité supprime le recours à la vidange quasi-quotidienne. Il a aussi l'avantage de limiter la consommation énergétique et enfin exige une fréquence de visites moins importante.

Ainsi la réalisation permettra une économie d'environ 12 000 € sur l'actuelle station d'épuration à laquelle viendra s'ajouter une augmentation de la prime d'épuration.

De plus, le budget de l'eau dégage un excédent de 28 000 €.

Mane, le 16 mars 2021

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence ★

Jacques DEPIEDS.

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal *n° 2021/14*

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **Future station d'épuration – Acquisition terrains sis «Les Iscles»**
Parcelles cadastrées Section D n° 780 – 791 – 869 – 1155 – 1157 - 1159

Le Conseil,

Considérant sa précédente délibération du 02 septembre 2019 par laquelle la Municipalité a décidé d'acquérir à l'hoirie RICHARD les parcelles sises «Les Iscles» nécessaires à la construction de la future station d'épuration,

Considérant la délibération du 17 décembre 2020 par laquelle la Municipalité a décidé d'acquérir les parcelles suivantes issues du document de division dressé par M. RICHARD Philippe, Géomètre Expert :

SECTION	N°	CONTENANCE	PROVENANT DE
D	780	0a37ca	/
D	1155	20a88ca	790
D	791	23a80ca	/
D	1157	19a28ca	861
D	1159	64a22ca	863
D	869	15a40ca	/
	TOTAL	**143a95ca**	

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Considérant que suite au bornage, la surface réelle est de 14395 m² et non 14407 m² comme précédemment indiqué,
Considérant qu'il convient d'actualiser la surface et le prix d'acquisition,

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des parcelles suivantes cadastrées Section D n° 780 – 791 – 869 – 1155 – 1157 - 1159 d'une superficie de 14395 m² pour le prix global de 129 555€,

DIT que l'acte sera passé en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Le Maire à assurer toute la procédure et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition,

DEMANDE à bénéficier de l'exonération des taxes de publicité conformément aux dispositions de l'Article 21.1 de la Loi de Finances pour 1983.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

Le Maire de MANE,

MAIRIE DE MANE
Alpes de Haute-Provence

Jacques DEPIEDS

COMMUNE DE MANE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Délibérations du Conseil Municipal n° 2021/12

Séance ordinaire du 22 Mars 2021

Nombre de membres			
- afférents au Conseil Municipal	*15*	*date de la convocation :*	*16.03.2021*
- en exercice	*15*	*Date d'affichage :*	*16.03.2021*
- qui ont pris part à la délibération	*15*		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : MM. Jacques DEPIEDS, Mme BERGAMASCHI Marie-Christine, M. BORREIL Paul, M. BRUN Pierre, M. CALMET Jean-Luc, Mme CALVAT Andrée, M. DANGAIN Jean-Pierre, Mme DAUPHIN Marie-Claude, Mme de SIKE Anne-Marie, M. DEPIEDS Olivier, Mme DERJAVITCH Catherine, M. Alain FIORI, Mme Catherine SEILER

EXCUSES : M. GRECO Luc (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme BEAU Mireille (Procuration à Jacques DEPIEDS)

SECRETAIRE : Mme de SIKE Anne-Marie

OBJET : **TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX CLAIRES PARASITES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE MANE - Demande de financements**

Le Conseil,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation de la station d'épuration afin de pallier aux dysfonctionnements de celle existante.

Considérant le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement en parallèle.

Considérant le montant de l'opération globale qui s'élève à 205 845 € HT

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	Agence de l'eau	Conseil Départemental	Autofinancement
205 845 € HT 247 014 € TTC	102 922,50 €	41 169 €	61 753,50 € 102 922,50 €

SOLLICITE le concours financier de l'agence de l'eau et du conseil départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter les demandes de financements.

Ainsi fait et délibéré à MANE, *les jour, mois et an que dessus.*

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
- 1 AVR. 2021
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MANE ★ Alpes de Haute-Provence ★

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.